
PLAN COMMUNAUTAIRE 2007-2009
POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE À LAVAL

DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE DES PARTENARIATS DE LUTTE
CONTRE L'ITINÉRANCE (IPLI)

OCTOBRE 2007

*Agence de la santé
et des services sociaux
de Laval*

Québec 

REMERCIEMENTS

La mise à jour du plan communautaire a été rendue possible grâce à plusieurs personnes et diverses organisations que nous tenons à remercier pour leur participation et leur contribution :

Mme Nicole Séguin et M. Yvan Coiteux, de l'équipe itinérante du Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Laval ;

Mme Carol Pagé, de l'organisme Travail de rue de l'île de Laval (T.R.I.L.) inc. pour la recherche *Second regard sur l'itinérance à Laval : du constat à la mise en place de nouvelles pratiques* menée par **M. Paul Carle et Mme Lalie Bélanger-Dion** ;

L'ensemble des membres du Réseau des organismes et des intervenants en itinérance de Laval ;

Tous les acteurs et partenaires du territoire interpellés par la prévention et la réduction de l'itinérance à Laval et qui ont participé à la rencontre de réflexion et de consultation autour du plan communautaire 2007-2009.

COORDINATION DES TRAVAUX ET SUPERVISION :

Mme Christine Lafortune

Direction des Affaires réseau, Agence de la santé et des services sociaux de Laval

RECHERCHE ET RÉDACTION :

Mme Lalie Bélanger-Dion

Direction des Affaires réseau, Agence de la santé et des services sociaux de Laval

RÉVISION ET MISE EN PAGE :

Mme Manon St-Pierre

Direction des Affaires réseau, Agence de la santé et des services sociaux de Laval

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Bibliothèque et Archives Canada, 2007

ISBN (version imprimée) – 978-2-923198-81-1

ISBN (version PDF) – 978-2-923198-82-8

© Agence de la santé et des services sociaux de Laval

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	i
1. INTRODUCTION	1
2. LE PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ	2
2.1 Le territoire et la population de Laval.....	2
2.2 Les atouts et les besoins de la communauté.....	3
3. OBJECTIFS ET PRIORITÉS POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE À LAVAL	7
3.1 Les objectifs stratégiques.....	7
3.2 Les axes d'intervention et les priorités pour la période 2007-2009	7
4. CONTRIBUTIONS PRÉVUES DE LA COMMUNAUTÉ	9
5. VIABILITÉ À LONG TERME	10
6. PROCESSUS COMMUNAUTAIRES	11
6.1 Élaboration, diffusion et suivi du plan communautaire	11
6.2 Appel d'offres de projet pour 2007-2009	11
6.3 Analyse de recommandations de projets pour 2007-2009	11
7. CONCLUSION	13
 ANNEXE I	
ANNEXE II	
ANNEXE III	
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	

1. INTRODUCTION

L'Agence de la santé et des services sociaux (Agence) de Laval est heureuse de vous présenter le *Plan communautaire 2007-2009 pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval*. Ce plan communautaire a été élaboré en collaboration avec le Réseau des organismes et des intervenants en itinérance à Laval (ROIIL), coordonné par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Laval. Il couvre la période comprise entre le 1^{er} avril 2007 et le 31 mars 2009.

La région de Laval bénéficiera d'investissements supplémentaires du gouvernement fédéral dans le cadre de l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI), programme qui remplace l'Initiative de partenariats en action communautaire (IPAC). Le *Plan communautaire 2007-2009 pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval*, cohérent avec les objectifs et les priorités respectifs du Canada et du Québec inscrits à l'Entente Canada-Québec, guidera les recommandations de projets prioritaires pour la région de Laval dans le cadre d'IPLI.

Plus que donner à la région un cadre dans lequel s'inscriront les projets, le plan communautaire vise plus globalement à favoriser l'appropriation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs et des partenaires multisectoriels sur les enjeux entourant le phénomène de l'itinérance et la prise en charge de cette question sur le territoire. En ce sens, le plan communautaire est un processus continu de réflexion amorcé sur le territoire de Laval depuis plus de sept ans, notamment par l'apport des projets soutenus dans le cadre d'IPAC I et II, mais également, par les recherches menées en 2000 et 2007 sur l'état de situation de l'itinérance à Laval.

En janvier 2007, la mise sur pied du Réseau des organismes et intervenants en itinérance à Laval (ROIIL) est aussi une étape importante puisqu'il permet un lieu d'échange et de réflexion sur les enjeux de l'itinérance à Laval. D'ailleurs, il est important de souligner que ce réseau lavallois adhère à la plate-forme globale du Réseau Solidarité Itinérance Québec qui revendique pour les personnes en situation d'itinérance un revenu décent, un réseau d'aide et de solidarité, le droit de cité, le droit au logement, le droit à l'éducation et le droit à la santé.

Dans les prochaines pages, nous présentons le résultat du processus communautaire par lequel se sont précisés les objectifs et les priorités d'action pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval et qui serviront de paramètres pour guider les organismes admissibles au programme IPLI. Il sera aussi question du profil de la collectivité, des personnes ciblées, des axes d'intervention et du processus d'analyse et de recommandation de projets.

2. LE PROFIL DE LA COLLECTIVITÉ

La région de Laval a bénéficié de deux recherches au cours des dernières années qui ont permis de documenter le phénomène de l'itinérance sur le territoire. En 2000, dans le cadre d'IPAC I, une recherche de M. Jean-Pierre Fortin (2000)¹ visait à tracer un portrait du phénomène de l'itinérance sur le territoire de Laval. À partir des constats de cette première recherche, le plan communautaire 2003-2006 fut élaboré.

En 2006, l'organisme communautaire Travail de rue île de Laval (T.R.I.L.) a proposé à l'Agence, dans le cadre d'IPAC II, de compléter ce portrait et de l'actualiser en vue de la rédaction du prochain plan communautaire en matière d'itinérance. Le rapport de recherche *Second regard sur l'itinérance à Laval : du constat à la mise en place de nouvelles pratiques* (M. Paul Carle et Mme Lalie Bélanger-Dion, 2007) trace un portrait actualisé de la situation de l'itinérance à Laval et rend compte de l'élargissement de la définition de l'itinérance qui était adoptée jusqu'ici. Cette recherche illustre l'ampleur du phénomène de l'itinérance et de l'évolution de l'instabilité résidentielle à Laval et de sa transformation depuis les sept dernières années. Si elle souligne l'importance de l'augmentation des personnes touchées en termes de nombre, elle s'intéresse essentiellement à l'impact de l'élargissement de la définition qui englobe la personne vivant sous le seuil de la pauvreté (risques d'itinérance) à la personne à la rue.

L'itinérance est perçue par les auteurs comme un processus long et complexe de désaffiliation sociale marqué par l'affaiblissement des liens sociaux où interagissent une multitude de services allant des programmes d'employabilité aux refuges d'urgence. Cette recherche visait à explorer la perception des principaux acteurs intervenant au niveau de l'itinérance et de l'instabilité résidentielle sur le territoire.

C'est donc à partir des constats de cette recherche que nous avons dressé le profil de la collectivité qui fut bonifié dans le cadre de rencontres de réflexion et de consultation avec les membres du ROIL et avec les acteurs et les partenaires du territoire.

2.1 Le territoire et la population de Laval

Le présent plan communautaire vise l'ensemble de la région de Laval, qui a la particularité d'être à la fois une région administrative, une municipalité régionale de comté (MRC) et une ville. En 2006, sa population s'élevait à 368 709² personnes, ce qui représente 4,7 % de la population québécoise. Cette population est répartie sur un territoire de 247,09 km².

Entre 2001 et 2006, la région a connu une croissance démographique de 7,5 %, soit presque deux fois supérieure à celle de l'ensemble du Québec (4,3 %). L'âge médian de la population est de 40,3 ans. Suite aux fusions municipales, le territoire de Laval, anciennement divisé en quatorze municipalités, a été redivisé en six secteurs d'aménagement.

¹ FORTIN, J.-P. (2000), *L'itinérance à Laval*, État de situation, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, Laval, 31 p.

² Statistique Canada. 2007, *Laval, Québec* (tableau), *Profils des communautés de 2006*, Recensement de 2006, produit n° 92-591-XWF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 13 mars 2007.

SECTEUR	QUARTIER	POPULATION EN 2004
Secteur 1	Duvernay Saint-François Saint-Vincent-de-Paul	52 353 habitants
Secteur 2	Pont-Viau Renaud-Coursol Laval-des-Rapides	72 038 habitants
Secteur 3	Chomedey	73 108 habitants
Secteur 4	Fabreville-Ouest Les Iles Laval Laval-Ouest Laval-sur-le-Lac Sainte-Dorothée	52 093 habitants
Secteur 5	Fabreville-Est Sainte-Rose	59 964 habitants
Secteur 6	Vimont Auteuil	55 200 habitants

Généralement, l'île de Laval est considérée comme une région favorisée au niveau socio-économique. Cette situation entraîne, par contre, une occultation de la pauvreté sur son territoire. En 2001, lors du dernier recensement, sur les 275 130 personnes âgées de 15 ans et plus habitant à Laval (ce qui représente 82,2 % de la population), 54 190 personnes vivaient sous le seuil de faible revenu, soit près de 20 % de cette population. Cette situation semblait tout particulièrement préoccupante pour les secteurs Pont-Viau, Chomedey et Laval-des-Rapides. On retrouve également des zones de pauvreté importante dans les secteurs incluant les quartiers Laval-Ouest, Ste-Dorothée, Duvernay, St-Vincent-de-Paul et St-François. Laval est maintenant considérée comme la troisième région québécoise d'accueil des immigrant(e)s, 15 % de sa population étant née à l'extérieur du Canada. Enfin, en 2004, 15 037 personnes étaient prestataires de la Sécurité du revenu (pour un revenu moyen de 537 \$ par mois).

Ces chiffres démontrent que la pauvreté n'épargne pas la région et que ces indicateurs, mis dans un contexte où l'affaiblissement du tissu social est marqué et généralisé, démontrent la fragilité croissante de certains groupes.

2.2 Les atouts et les besoins de la communauté

2.2.1 Les ressources de la collectivité

Si les organismes sont importants et présents tant en nombre qu'au niveau de leur diversité d'action, des secteurs d'intervention restent néanmoins à consolider et à développer pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval, notamment en ce qui a trait à l'habitation abordable, au logement social et communautaire et plus particulièrement, à l'hébergement d'urgence.

Depuis cinq ans, la région de Laval a fait face à la fermeture de deux ressources importantes au niveau de l'hébergement. La première, Le Répit dépannage, financée dans le cadre d'IPAC I, a répondu durant ses 13 mois d'activités (2002-2003) aux besoins de 155 jeunes. Cette ressource qui relevait de la Maison d'hébergement L'Envolée avait la capacité d'accueillir six jeunes pour une durée de séjour d'environ sept nuits. Cette ressource a cessé ses activités en raison de l'absence d'une garantie de récurrence du financement. La seconde, Le St-Claude, qui accueillait des personnes itinérantes adultes, a fermé ses portes à l'automne 2006 au moment où la recherche était amorcée. Devant l'impossibilité de répondre aux besoins critiques et urgents en terme d'hébergement, plusieurs intervenants ont mentionné se voir contraints de se tourner vers les ressources de Montréal avec tous les risques associés et connus que cela implique (fragilité du lien, perte de contact, abandon, violence, etc).

À la lumière des récentes recherches, il apparaît important de souligner le changement de perception quant à l'intervention d'urgence ; s'il apparaît primordial d'être en mesure de répondre aux besoins critiques et urgents (manger, dormir, se vêtir), une attention toute particulière doit être accordée à la sortie de l'urgence «...*Il ne faut pas installer les personnes dans un système d'urgence, ce n'est ni un mode ni une condition de vie.* » (Simard, 2006), par des mesures visant à rétablir les conditions qui rendent possible l'exercice des droits et en favorisant le rétablissement des liens et l'accompagnement.

Paradoxalement, si la plupart des organismes ont l'impression de mieux répondre qu'en 2000 aux demandes qui leur sont formulées (accueil, disponibilité, prestation de services, meilleure connaissance de la problématique), ils notent parallèlement une croissance du phénomène et des personnes touchées. Ce paradoxe serait attribuable, en partie, à la disparition des deux ressources d'hébergement et l'impossibilité, depuis ces fermetures, de répondre aux demandes d'hébergement d'urgence.

Peu d'organismes à Laval ont pour mandat d'intervenir exclusivement avec la population itinérante. Notons cependant la présence du service d'Urgence sociale de la ville de Laval et de l'équipe itinérante du CSSS de Laval. Cependant, plusieurs organismes de la région ont pour mandat de prévenir l'itinérance et d'intervenir en amont afin d'éviter la détérioration des conditions de vie et de favoriser le maintien des liens. Par ailleurs, il apparaît important de souligner que chacune de ces ressources, à sa façon et avec les moyens disponibles, contribue à prévenir l'itinérance et à en atténuer les effets négatifs par ses interventions, son engagement et sa présence soutenue dans la communauté.

2.2.2 Les personnes touchées par l'itinérance

La présente section s'appuie essentiellement sur les résultats de la recherche *Second regard sur l'itinérance à Laval*. Tel que mentionné précédemment, les constats de la recherche de 2007 sont semblables à bien des égards à ceux de la première. La distinction principale réside dans la modification de la perception et de l'appréhension du phénomène de l'itinérance. En effet, depuis 2000, les recherches portant sur l'itinérance en région (à proximité ou éloignée des grands centres urbains) mettent davantage l'accent sur les situations de risque et de vulnérabilité de certains groupes (précarité du marché de l'emploi, hausse de coûts du logement) ainsi que sur les stratégies déployées afin d'éviter la rue (itinérance invisible), au profit de l'itinérance visible dans l'espace public caractéristique des grands centres urbains. Cette transformation de la définition affecte directement l'ampleur du phénomène en incluant les personnes à risque d'itinérance habitant des lieux impropres ou non sécuritaires, à la personne installée dans l'urgence. Si les recherches menées depuis 2000 en dehors des centres urbains

ont permis d'élargir la définition de l'itinérance, l'ampleur du phénomène en a été grandement affectée et Laval n'y échappe pas.

Tous les organismes contactés ont mentionné avoir observé une transformation du phénomène de l'itinérance depuis 2000: une population de plus en plus fragilisée, des conditions sociales et économiques précaires beaucoup plus difficiles et répandues. Tous s'entendent également pour placer la précarité, la pauvreté et la difficulté d'accès à l'habitation abordable et permanente au centre du phénomène de l'itinérance.

L'appauvrissement grandissant d'une partie importante de la population lavalloise, combiné à l'augmentation du coût des logements, placent cette dernière devant un choix difficile: se loger ou se nourrir. Selon les propos recueillis, les personnes reçues dans les organismes sont généralement des personnes très démunies sur le plan financier et généralement avec un faible réseau social. La fragilisation sociale serait due, entre autres, à un trop faible revenu, à une grande difficulté à trouver un logement adéquat (en termes d'abordabilité, de qualité, de grandeur et de situation géographique) sur le territoire. Plusieurs intervenants ont mentionné la situation tout particulièrement préoccupante des familles immigrantes nouvellement arrivées (à cause de l'absence de réseaux sociaux et de l'isolement linguistique).

Selon les conclusions de Développement des Ressources Humaines Canada (DRHC) en 1998, les personnes qui consacrent plus de 30 % de leur revenu au logement sont considérées comme à *risque de devenir itinérantes* et celles consacrant plus de 50 % de leur revenu au logement sont considérées comme à *très grand risque de devenir itinérantes*. En 2005, la Société d'Habitation du Québec (SHQ) estime que 34 105 ménages lavallois doivent consacrer 30 % et plus de leur revenu pour se loger (donc sont à risque d'itinérance); ces données sont particulièrement alarmantes pour les ménages locataires : en 2001, 15 495 ménages locataires consacraient plus de 30 % de leur revenu au logement, tandis que 7 735 ménages y consacraient plus de 50 % (donc étaient à très grand risque d'itinérance).

Selon les données du profil statistique de l'habitation à Laval produites en 2005 par la SHQ, le coût médian du logement est plus élevé à Laval que dans l'ensemble du Québec, tant pour les propriétaires que pour les locataires, mais la différence est plus grande dans le cas des propriétaires; 19 000 ménages seraient en situation de besoins impérieux de logement à Laval. Il en coûtait en moyenne 563 \$ pour un logement de deux chambres à coucher en 2003 à Laval, ce qui représentait une hausse de 4,0 % par rapport à l'année précédente.

La recherche a permis de recenser les principales situations observées par les organismes et intervenants liés à l'itinérance sur le territoire et de mettre en lumière la multiplicité des recours utilisés afin d'éviter la rue et à se rendre invisible : les personnes qui déménagent fréquemment faute de trouver un logement adéquat, abordable, sécuritaire et à proximité des services ; les femmes et les familles monoparentales à faible revenu, isolées et ayant un faible réseau social, parfois non originaires de la région ; les jeunes qui vivent, durant des périodes plus ou moins longues, chez des amis, des voisins, des grands-parents ou qui partagent à plusieurs un petit logement ; les familles vivant dans des chambres de motel ou dans un studio en attendant de trouver un logement ; les immigrant(e)s en attente de statut, les personnes qui sortent ou qui vont sortir d'institutions (centres jeunesse, centres de détention, centres de thérapie, etc.) sans endroit connu pour se loger ; les personnes âgées, souvent propriétaires, qui continuent à occuper leur maison mais qui voient leurs moyens pour l'entretenir, la maintenir, la chauffer, la financer, se réduire d'année en année ; les familles occupant simultanément des maisons insalubres, très souvent non conformes aux normes d'isolation moderne, les petits salariés ou employés occasionnels n'arrivant pas à se loger correctement face à la hausse importante du coût du logement dans la région, les chambreurs ou les colocataires vivant des conditions

dégradantes, etc. En se rendant invisibles, ces groupes, bien souvent fragilisés, sont hésitants à demander de l'aide et développent des stratégies de survie qui ont souvent pour effet de les isoler encore davantage.

Les personnes à *risque d'itinérance* ou en *itinérance cachée* qui entrent en contact avec les ressources sont généralement des personnes en instabilité de logement (déménagements fréquents, évictions, précarité résidentielle) ou se promenant d'une ressource à une autre. Les autres, faute de services, sont orientées vers des ressources à Montréal. En ce sens, une étude réalisée à l'automne 1998 par le Groupe de recherche d'intérêt public de l'université McGill (GRIP), indiquait que 70 % des personnes itinérantes à Montréal provenaient de l'extérieur, dont la moitié proviendrait des régions du Québec, et l'autre moitié, du reste du Canada ou de l'étranger. L'ampleur de cette migration des régions et des banlieues vers Montréal souligne la nécessité de s'interroger sur la situation en dehors de la grande région métropolitaine. Ce portrait est en tout point semblable à celui dressé en 2000. Cependant, et cela en lien avec l'arrivée du métro à Laval, plusieurs intervenants anticipent une plus grande visibilité du phénomène dans l'espace public ainsi qu'une augmentation des demandes de personnes qui sont itinérantes depuis plusieurs années et de personnes qui sont simplement de passage dans la région.

3. OBJECTIFS ET PRIORITES POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE À LAVAL

La région de Laval fait sienne les orientations et les grandes priorités du Québec en matière d'itinérance (annexe I). Elle vise à améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et ce, en portant une attention particulière aux conditions de vie qui représentent un facteur déterminant à leur santé et bien-être.

Elle insiste aussi sur l'importance d'une mobilisation des différents acteurs du territoire afin de dégager une vision partagée du phénomène de l'itinérance et des actions qui doivent être entreprises pour prévenir et contrer l'itinérance.

Bien que plusieurs actions concrètes aient été réalisées dans les dernières années, notamment dans le cadre du financement IPAC I et II, il apparaît que la plupart des priorités d'intervention identifiées dans le précédent plan communautaire 2003-2006 demeurent. Dans certains cas, il s'agit de poursuivre leur consolidation et d'en d'autres, d'en favoriser le développement. Dans tous les cas, il est cependant question de favoriser le développement de nouveaux partenariats avec la communauté afin d'assurer la viabilité, la consolidation ou le développement des interventions.

3.1 Les objectifs stratégiques

Les objectifs stratégiques pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval correspondent aux grandes priorités d'intervention du Québec en matière d'itinérance. La région de Laval vise à :

- prévenir l'itinérance à Laval en intervenant auprès des personnes à risque d'itinérance;
- consolider un continuum d'interventions adaptées aux besoins des personnes itinérantes de Laval ;
- améliorer les connaissances, la recherche et la formation en matière d'itinérance.

3.2 Les axes d'intervention et les priorités pour la période 2007-2009

Les axes d'intervention pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval présentées dans ce plan communautaire correspondent aux secteurs prioritaires du programme IPLI. Pour chacune, nous y avons identifié les priorités d'action pour la région, les stratégies de réalisation et les résultats attendus. Les personnes ciblées par le plan communautaire sont les personnes à risque d'itinérance et les personnes en situation d'itinérance. Il est à noter que pour être admissible à l'IPLI, un projet ayant comme objectif la sensibilisation du public ou le renforcement de la capacité des collectivités, devra démontrer des répercussions tangibles pour les personnes itinérantes.

Ce tableau sommaire résume les grands axes d'intervention prioritaires pour la région de Laval. Nous vous invitons à consulter le tableau des objectifs et des stratégies de réalisation prioritaires pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval présenté à l'annexe 2. Les résultats attendus et les mesures de progrès y sont aussi détaillés.

TABLEAU SOMMAIRE DES AXES D'INTERVENTION ET DES PRIORITÉS RÉGIONALES

AXES D'INTERVENTION	PRIORITÉS	ÉTAT D'AVANCEMENT
Axe I - Mesures de prévention	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions pour prévenir que les personnes à risque d'itinérance ne se retrouvent sans abri 	À consolider
Axe II – Installations et services d'urgence	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions pour répondre aux besoins critiques et urgents (tant au niveau du soutien que de l'hébergement) 	À développer
Axe III - Logements de transition, supervisés ou à long terme et services associés à la stabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions pour favoriser l'intégration sociale par le soutien et l'accès au logement stable et à long terme 	À consolider et à développer
Axe IV - Amélioration des services et réseaux de prestation des services de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> • Interventions pour consolider un continuum de services adaptés aux besoins des personnes 	À consolider
Axe V - Coordination, suivi, évaluation du plan d'action, recherche	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied d'un comité de suivi du plan communautaire issu du ROIL 	À développer

4. CONTRIBUTIONS PRÉVUES DE LA COMMUNAUTÉ

Aux fins du programme IPLI, la contribution du Canada peut constituer jusqu'à 50 % du financement de l'ensemble des projets financés sur le territoire visé. C'est pourquoi il est important d'inclure au plan communautaire les autres contributions attendues, en espèce ou en nature, des partenaires des secteurs publics, sans but lucratif ou privé.

À titre d'exemple, dans le cadre des mesures transitoires d'IPLI désignées aux fins d'IPAC, la contribution du programme fédéral était prévue à 541 402 \$ pour les 7 projets soutenus alors que celle des promoteurs s'élevait à 120 004 \$. À cela s'ajoute, minimalement, le financement alloué par l'Agence de la santé et des services sociaux (Agence) de Laval dans le cadre du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) qui s'élève à 937 458 \$, ce qui porte les autres contributions à 1 057 462 \$.

À plus grande échelle, dans le cadre du PSOC, l'Agence de Laval finance 32 organismes communautaires qui interviennent directement avec les personnes à risque d'itinérance et les personnes en situation d'itinérance. Au total, il s'agit d'un investissement qui est prévu pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009 qui s'élève à 14 151 811 \$. Il s'agit d'organismes communautaires rattachés aux programmes-services Santé mentale, Dépendances, Jeunes en difficultés, Santé publique et Services généraux. Concernant les Services généraux, les organismes considérés sont ceux intervenant au niveau de la problématique de la violence conjugale et des agressions à caractère sexuel.

Tableau sur l'investissement minimum prévu pour les exercices financiers 2007-2008 et 2008-2009 aux organismes communautaires dans le cadre du PSOC qui interviennent **directement** avec les personnes à risque d'itinérance et les personnes en situation d'itinérance :

PROGRAMMES-SERVICES	NOMBRE ORGANISMES	2007-2008	2008-2009	TOTAL 2007-2009
Dépendances	2	101 370 \$	104 725 \$	206 095 \$
Jeunes en difficulté	7	1 382 371 \$	1 444 485 \$	2 826 856 \$
Santé mentale	6	1 794 125 \$	1 868 810 \$	3 662 935 \$
Santé publique	8	721 395 \$	814 245 \$	1 535 640 \$
Services généraux	9	2 765 930 \$	3 154 355 \$	5 920 285 \$
TOTAL	32	6 765 191 \$	7 386 620 \$	14 151 811 \$

5. VIABILITÉ À LONG TERME

Depuis la fermeture du St-Claude, il n'a jamais été aussi important pour la communauté lavalloise de soutenir durablement ses efforts pour améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Les investissements dans le cadre d'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI) doivent tenir compte du fait que le financement alloué par ce programme est sur une base pluriannuelle mais non récurrente.

Il est prévu dans le cadre d'IPLI que pour bénéficier d'un financement, un projet doit être assorti d'un plan de viabilité ou d'une stratégie de cessation traitant des suites au-delà du 31 mars 2009. Le comité d'analyse de projets portera une attention particulière à l'aspect de la viabilité de chacun des projets déposés. Ceci étant dit, la mobilisation des acteurs et des partenaires multisectoriels interpellés par la prévention et la réduction de l'itinérance à Laval et l'harmonisation efficace des investissements demeurent essentielles et une condition de succès pour la viabilité à long terme des initiatives.

6. PROCESSUS COMMUNAUTAIRES

6.1 Élaboration, diffusion et suivi du plan communautaire

Tout comme dans les autres régions du Québec ciblées par l'Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI), l'Agence de Laval coordonne l'élaboration d'un plan communautaire pour la région et en soutient la réalisation et le suivi.

Pour réaliser son mandat, l'Agence travaille en étroite collaboration avec le Réseau des organismes et des intervenants en itinérance à Laval (ROIL), coordonné par le Centre de santé et de services sociaux (CSSS) de Laval. Créé en janvier 2007, le ROIL regroupe une vingtaine de membres (annexe 3) et vise à permettre un échange et une réflexion sur les enjeux de l'itinérance à Laval. Les membres du ROIL ont participé à l'élaboration du plan communautaire et un sous-comité permanent du ROIL sera mis sur pied prochainement pour assurer la diffusion, le suivi et le bilan du plan communautaire.

Étant donné la complexité du phénomène de l'itinérance et l'importance de la mobilisation des différents acteurs de la région, l'Agence, en collaboration avec le ROIL et le CSSS de Laval, a organisé une rencontre de consultation auprès des acteurs et des partenaires multisectoriels interpellés par la prévention et la réduction de l'itinérance à Laval. Vous trouverez à l'annexe 3 la liste des personnes et des organisations qui ont contribué à l'élaboration du plan communautaire de Laval.

Le plan communautaire pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval sera diffusé largement à l'ensemble des organismes communautaires, des établissements publics et des partenaires multisectoriels interpellés par la prévention et la réduction de l'itinérance à Laval.

6.2 Appel d'offres de projets pour 2007-2009

L'Agence de Laval lancera dans la région l'appel d'offres de projets prévu dans le cadre du programme Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI) aussitôt que le Comité conjoint de gestion provincial-fédéral (CCG) en donnera l'autorisation. Une rencontre d'information sur le nouveau programme IPLI sera organisée dans la région pour les promoteurs potentiels et les partenaires multisectoriels interpellés par la prévention et la réduction de l'itinérance à Laval. Des trousse d'information sur les modalités du programme seront mises à la disposition des personnes intéressées. Le plan communautaire pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval sera aussi diffusé dans le cadre de cette rencontre régionale d'information. Une date de tombée pour le dépôt des projets sera déterminée et concernera à la fois les projets faisant l'objet de mesures transitoires et les nouveaux projets.

6.3 Analyse et recommandation de projets pour 2007-2009

L'Agence de Laval a aussi le mandat de recommander au Comité conjoint de gestion du programme Initiative des partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI), les projets prioritaires pour la région de Laval et jugés conformes au plan communautaire pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval et aux exigences d'IPLI définies dans la Trousse des promoteurs. L'Agence a formé un comité d'analyse des projets pour l'orienter dans ce travail.

Le mandat du comité d'analyse de projets IPLI :

Analyser les projets déposés dans le cadre d'IPLI et recommander à l'Agence les projets prioritaires pour la région de Laval et jugés conformes au plan communautaire pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval et aux exigences d'IPLI.

La composition du comité d'analyse de projets IPLI :

Le comité d'analyse de projets IPLI est composé de deux représentants des organismes communautaires délégués par la Corporation de développement communautaire de Laval, d'un représentant du CSSS de Laval, d'un représentant de la direction des affaires réseau et d'un représentant de la direction de la santé publique de l'Agence de Laval. Au besoin, des personnes pourraient participer au comité à titre de personne-ressource.

La politique de prévention de conflit d'intérêt :

Toute personne membre du comité d'analyse de projets IPLI doit divulguer tout lien d'intérêt avec toute personne physique ou morale pouvant elle-même déposer un projet dans le cadre d'IPLI et se retirer de la discussion au moment où le comité échange sur le projet.

Toute personne membre du comité d'analyse de projets IPLI qui, directement ou indirectement, soumissionne, contracte ou veut contracter avec un promoteur qui dépose un projet ou qui peut bénéficier personnellement, directement ou indirectement, d'un contrat, octroyé dans le cadre d'IPLI, doit divulguer son intérêt au comité et se retirer de la discussion au moment où le comité échange sur le contrat en question.

7. CONCLUSION

Le Plan communautaire 2007-2009 pour prévenir et réduire l'itinérance à Laval propose des axes d'intervention à partir desquels des actions sont mises de l'avant afin d'améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et ce, en portant une attention particulière aux conditions de vie qui représentent un facteur déterminant à leur santé et bien-être.

Ce plan communautaire prévoit différentes actions qui visent notamment à prévenir l'itinérance à Laval en intervenant auprès des personnes à risque d'itinérance et à donner accès à des interventions adaptées aux besoins des personnes itinérantes de Laval. Il insiste aussi sur l'importance d'une mobilisation des différents acteurs du territoire afin de dégager une vision partagée du phénomène de l'itinérance à Laval et de mettre en place des actions qui doivent être entreprises pour prévenir et contrer l'itinérance.

ANNEXE 1

LES OBJECTIFS ET PRIORITES DU CANADA ET DU QUEBEC

L'entente concernant l'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI) poursuit des objectifs définis à la fois par le gouvernement du Canada et par le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale du gouvernement du Québec.

LE GOUVERNEMENT DU CANADA

OBJECTIFS ET PRIORITÉS

L'Initiative de partenariats de lutte contre l'itinérance (IPLI) constitue la pierre angulaire d'une stratégie par laquelle, dans le but de prévenir et réduire l'itinérance, le Canada poursuit trois objectifs généraux :

- Améliorer les partenariats, particulièrement avec l'ensemble des provinces et territoires, tout en poursuivant la collaboration avec le Québec dans le cadre de l'Entente à venir;
- Accroître la viabilité des solutions à long terme, en misant sur une planification, des partenariats et des connaissances qui permettent une harmonisation efficace des investissements et des mesures de soutien à l'échelle des collectivités;
- Produire pour les sans-abri des résultats tangibles, qui répondent directement à leurs besoins par des effets visibles ou mesurables;

et, d'ici le 31 mars 2009, vise à :

- **Accroître l'investissement dans le logement supervisé et le logement de transition**³ ainsi que dans les services connexes offerts pour répondre aux besoins des personnes et des familles sans-abri ainsi que des personnes à risque, en facilitant l'application de solutions communautaires intégrées propres à améliorer leurs conditions de vie, à les aider à trouver et conserver un logement sûr et à bénéficier de mesures de soutien stables;
- **Accroître les connaissances sur l'itinérance et améliorer la mesure des résultats** en vue de prévenir et de réduire l'itinérance à l'échelle locale, régionale et nationale, en favorisant la collecte de données, la recherche, l'examen et l'évaluation de l'efficacité des interventions, ainsi que la diffusion et l'échange des renseignements;⁴
- **Mobiliser plus largement les partenaires dans la lutte contre l'itinérance** en renforçant la collaboration entre les ministères fédéraux, entre les différents ordres de gouvernement ainsi qu'avec les secteurs privés et sans but lucratif afin de maximiser les investissements et les liens vers les services sociaux, contribuant ainsi à accroître la viabilité.

Attendu qu'une personne doit en premier lieu bénéficier d'une stabilité de logement pour progresser vers l'autonomie, l'IPLI aidera les personnes itinérantes ou à risque à retrouver une certaine stabilité et à combler leurs besoins au-delà des plus urgents. Une fois la stabilité de logement assurée, d'autres mesures de soutien appropriées peuvent être offertes pour améliorer d'autres résultats favorisant l'intégration sociale et l'autonomie durable des personnes.

³ « *Logement de transition* » s'entend de logements destinés aux personnes en état de quitter un refuge d'urgence pour un lieu de vie plus autonome où, pour une période pouvant généralement aller jusqu'à trois ans, elles sont logées tout en recevant des services destinés à favoriser l'autonomie, notamment l'accès à un logement à long terme et à des mesures de soutien stables. « *Logement supervisé* » s'entend de logements de longue durée comprenant une forme ou l'autre de services de soutien subventionné, et destinés à des personnes ne pouvant vivre de façon autonome dans la collectivité pour des raisons d'ordre mental ou physique.

⁴ Dans le cadre de l'IPLI, des activités axées sur les connaissances au niveau de collectivités locales peuvent être considérées pour du financement si elles correspondent au secteur d'activités décrit dans la présente annexe sous la rubrique « *Amélioration des services et réseaux de prestation des services de la collectivité* ». D'autres aspects du soutien du Canada répondent à d'autres types de besoins en connaissance.

Étant donné les graves pénuries de logements de transition et supervisés constatées à l'échelle pancanadienne, et tenant compte de la diversité des situations locales, l'IPLI aidera les collectivités à élaborer davantage de telles solutions à long terme. Cela s'accorde au résultat visé à long terme : que le Canada ait contribué, avec les partenaires, à un continuum plus durable et complet de mesures de soutien pour aider les Canadiens sans abri à atteindre l'autonomie et prévenir que les personnes à risque ne deviennent sans-abri.

SECTEURS PRIORITAIRES

Des investissements stratégiques soutenant une large mobilisation de la communauté devant l'itinérance constituent la principale activité de l'IPLI. Grâce à l'IPLI, une communauté peut orienter l'investissement du Canada vers quatre secteurs d'activités du continuum de mesures de soutien décrits ci-après, selon les besoins que la communauté détermine – ayant pris en considération le souci du Canada d'encourager une harmonisation efficace de ses investissements et de ceux des provinces, notamment ceux du Québec, et de faciliter davantage l'accès aux solutions de logement stables.

- Mesures de prévention

Ce secteur d'activités a pour objet des mesures conçues pour prévenir que les personnes et familles à risque d'itinérance ne se retrouvent sans abri.

- Installations et services d'urgence

Ce secteur d'activités a pour objet des mesures essentielles répondant aux besoins primaires critiques et urgents. Les activités liées aux installations d'urgence pourraient comprendre la construction, la rénovation ou l'exploitation de refuges d'urgence ou d'autres installations offrant des services d'urgence. Les services d'urgence pourraient comprendre des services essentiels et d'aide urgente, y compris ceux offerts en tant que services autonomes à l'extérieur d'une installation d'urgence.

Si une communauté souhaite consacrer une large part des investissements fédéraux en immobilisations à des mesures d'urgence, on s'attendra à ce que le plan communautaire fournisse de solides raisons de le faire.

- Logements de transition, supervisés ou à long terme, et services associés à la stabilité

Les investissements du Canada viseront à favoriser la mise en œuvre de solutions de logement stables et à long terme et des services associés afin d'encourager l'intégration sociale et l'autonomie durable des personnes.

Les activités visées sont notamment la construction, la rénovation ou l'exploitation de logements de transition, supervisés ou autres à long terme, ainsi que l'offre de services associée à la stabilité à plus long terme des personnes. Dans le cadre de l'IPLI, une augmentation significative des investissements en immobilisations et services associés à la stabilité est anticipée comme solution à plus long terme.

- Amélioration des services et réseaux de prestation des services de la collectivité

Ce secteur d'activités a pour objet l'amélioration de la prestation des services de la collectivité pour atteindre de meilleurs résultats pour les sans-abri. Les activités améliorant les services pourraient comprendre la formation des travailleurs de première ligne qui travaillent directement avec les sans-abri et le développement d'outils et de produits offrant une orientation technique. Les activités améliorant les réseaux de prestation des services pourraient comprendre de la planification communautaire, des initiatives de développement des données ou de la recherche locale (ex. : évaluations des besoins, études de faisabilité, études de cas).

Quant à d'éventuelles activités de renforcement de la capacité des collectivités et de sensibilisation du public, on s'attendra à ce qu'elles visent plus étroitement des résultats tangibles pour les sans-abri si un financement est souhaité dans le cadre de l'IPLI.

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ORIENTATIONS ET PRIORITÉS D'INTERVENTION DU QUÉBEC EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE

L'itinérance est un phénomène dynamique dont les processus d'exclusion, de marginalisation et de désaffiliation en constituent le cœur. En tant que processus, le phénomène de l'itinérance ne peut être réduit à la notion de « statut ». Le phénomène de l'itinérance traduit une multiplication de ruptures ou d'impasses propices à la dégradation des liens sociaux et dont l'aboutissement est la rue. La situation d'itinérance de la personne peut donc se détériorer et même se chroniciser.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Le Québec poursuit l'objectif général d'améliorer la santé et le bien-être des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir, et ce, en portant une attention particulière aux conditions de vie qui représentent un facteur déterminant à leur santé et bien-être.

Les orientations visent aussi à faire ressortir l'importance d'une mobilisation des différents acteurs et à dégager une vision partagée du phénomène de même que des actions qui doivent être entreprises pour prévenir et contrer l'itinérance, et ce, dans le respect des particularités et priorités de chacune des régions du Québec. Ainsi, les orientations doivent soutenir la planification des actions à mener aux plans régional et local.

PERSONNES CIBLÉES

La personne en situation d'itinérance

La personne en situation d'itinérance est celle « ... qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable. »⁵

Les personnes à risque d'itinérance

Bien que les hommes adultes demeurent le groupe cible dans le champ de l'itinérance, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à certains groupes de la population dont les besoins doivent être pris en compte en matière de **prévention** :

- Personnes démunies en situation de rupture et d'isolement ;
- Jeunes et femmes en difficulté : victimes de violence familiale, conjugale et décrocheurs ;
- Personnes âgées isolées et ayant connu des épisodes d'itinérance ;
- Personnes ayant des problèmes de toxicomanie, de santé mentale ou de judiciarisation ;
- Personnes ayant reçu leur congé d'une institution ou d'un centre de détention.

PRINCIPES DIRECTEURS POUR GUIDER L'ACTION

Cinq principes directeurs constituent les assises à partir desquelles s'articulent les priorités d'intervention pour améliorer la situation des personnes itinérantes ou à risque de le devenir ainsi que pour bonifier les services à leur offrir :

1. Toute personne devrait être en mesure de recevoir une réponse satisfaisante à ses besoins de base ;
2. L'intervention en itinérance commande des solutions durables ;
3. L'intervention en itinérance est une responsabilité collective et partagée ;
4. La concertation et le travail intersectoriel sont indispensables pour agir sur le phénomène ;
5. L'individu doit être partie prenante des interventions dont il fait l'objet.

⁵ Définition du Comité des sans-abri de la Ville de Montréal, 1987, reprise par le groupe de travail sur le cadre de référence en itinérance, sans la durée des 60 jours.

PRIORITÉS D'INTERVENTION

1. PRÉVENIR L'ITINÉRANCE

- Intégrer à travers les différentes approches de prévention, la problématique de l'itinérance.
- Augmenter les mesures visant l'intégration sociale des personnes à risque d'itinérance.
- Offrir les services d'accompagnement et de soutien aux personnes à leur sortie des institutions du réseau de la santé et des services sociaux.
- Sensibiliser la population et certains groupes sociaux au problème de l'itinérance et au rôle qu'ils peuvent jouer face à l'intégration sociale des personnes.
- Permettre et renforcer l'exercice de la citoyenneté en favorisant la défense des droits.

2. CONSOLIDER UN CONTINUUM DE SERVICES ADAPTÉS AUX BESOINS DES PERSONNES ITINÉRANTES

2.1 Agir sur l'urgence

- Assurer des services d'urgence et de soutien : hébergement d'urgence, soupes populaires, centres de jour, centres de soir, comptoirs vestimentaires.
- Assurer une disponibilité de services 24/7.
- Améliorer l'accompagnement et le soutien des personnes en situation d'urgence.
- Favoriser la mise en place d'approches ou de modèles d'intervention non traditionnels pour agir sur l'urgence.
- Mettre en place des dispositifs de coordination au niveau de l'urgence qui impliquent divers partenaires.
- Établir des protocoles de partenariats pour favoriser l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services.

2.2 Intensifier le maintien ou le rétablissement du lien social pour favoriser l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance

- Favoriser la mise en place d'approches ou de modèles d'intervention non traditionnels pour agir sur l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance.
- Favoriser la mise en place de services de proximité (drop-in, travailleurs de rue, équipes volantes, etc.).
- Augmenter la mise en place de programmes d'intervention qui visent l'insertion sociale.
- Accroître divers types d'hébergement : logement transitoire, logement supervisé, logement permanent avec soutien communautaire.
- Établir des protocoles de partenariats pour favoriser l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services.

3. AMÉLIORER LES CONNAISSANCES, LA RECHERCHE ET LA FORMATION EN MATIÈRE D'ITINÉRANCE

- Améliorer la connaissance et l'analyse des données sur l'itinérance, sur les personnes vivant en situation d'itinérance et sur les facteurs relatifs au phénomène.
- Expérimenter des pratiques novatrices en matière d'itinérance.
- Assurer la formation et le transfert des connaissances pour les intervenants sur le phénomène de l'itinérance.

ANNEXE 2 : PLAN COMMUNAUTAIRE 2007 - 2009

OBJECTIFS ET PRIORITÉS D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET RÉDUIRE L'ITINÉRANCE À LAVAL

OBJECTIFS ET PRIORITÉS D'INTERVENTION	PERSONNES OU MILIEUX CIBLES	STRATÉGIES DE RÉALISATION	RÉSULTATS ATTENDUS ET MESURES DE PROGRES
AXE D'INTERVENTION I : Mesures de prévention Interventions pour prévenir que les personnes à risque d'itinérance ne se retrouvent sans abri			
1. Prévenir, par des mesures concrètes que les personnes et familles à risque d'itinérance ne se retrouvent sans abri.	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes à risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de logements abordables avec et sans soutien communautaire et de ressources d'hébergement (réinsertion, transition, spécialisé) tant pour les personnes seules que pour les familles ; • Offrir une intervention adaptée aux besoins et durable dans le temps ; • Développer et soutenir les efforts qui visent à éviter la dégradation des conditions de vie en offrant le soutien nécessaire en fonction des besoins identifiés et des priorités établies par la personne ; • Déployer une stratégie concertée pour rejoindre les groupes ciblés ; • Soutenir les services de repérage actif ⁶ « <i>out reach</i>». 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et consolidation des services existants ; • Augmentation de l'accessibilité à l'habitation à long terme ; • Meilleure connaissance des services existants.
2. Mobiliser l'ensemble des partenaires et des intervenants concernés par la question de l'itinérance et des problématiques associées.	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes à risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir et rendre accessibles les initiatives novatrices qui ont été ou qui seront développées sur le plan régional, provincial, fédéral et mondial face à la question de la prévention de l'itinérance ; • Faire la promotion du logement social auprès des groupes à risque ; • Développer et soutenir des partenariats visant l'atteinte des objectifs du plan entre 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication et participation de nouveaux partenaires au ROIL.

⁶ Le repérage actif est une pratique qui vise à sortir les intervenants des institutions et organismes afin de rejoindre les personnes là où elles se trouvent afin d'assurer une présence dans le milieu; la création du lien avec le milieu et les personnes est centrale dans cette approche.

OBJECTIFS ET PRIORITES D'INTERVENTION	PERSONNES OU MILIEUX CIBLES	STRATEGIES DE REALISATION	RESULTATS ATTENDUS ET MESURES DE PROGRES
		les secteurs publics, municipaux, communautaires et privés ; <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les acteurs politiques (municipaux, provinciaux et fédéraux) autour du phénomène de l'itinérance et des priorités d'action pour la région de Laval. 	
3. Consolider et développer des interventions adaptées aux besoins des groupes à risque et/ou itinérants.	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes à risque • Personnes itinérantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les besoins de consolidation ; • Renforcer ou développer des programmes de soutien et d'intégration sociale (repérage actif, travail de rue et/ou de milieu, groupes d'appartenance⁷). 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter le recours aux services d'urgence.
4. Sensibiliser la population en général, les groupes à risque et leurs proches face au phénomène de l'itinérance, aux problématiques associées et aux ressources disponibles.	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les services disponibles auprès des personnes à risque d'itinérance et de leurs proches ; • Sensibiliser la population et certains groupes sociaux aux problèmes de l'itinérance et aux rôles qu'ils peuvent jouer face à l'intégration sociale des personnes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance du phénomène de l'itinérance et augmentation de l'accès des ressources disponibles ; • Mobilisation plus grande des acteurs du milieu.
AXE D'INTERVENTION II : Installations et services d'urgence Interventions pour répondre aux besoins critiques et urgents tant au niveau du soutien que de l'hébergement			
1. Assurer l'accessibilité de services d'hébergement d'urgence adaptés qui visent la sortie de l'urgence.	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes à risque • Personnes itinérantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Répondre aux besoins urgents et critiques (dormir, manger, se vêtir, se laver) ; • Développer des services d'hébergement de dépannage (urgence) adaptés qui visent à sortir la personne de l'urgence et le maintien des acquis : «...<i>Il ne faut pas installer les personnes dans un système d'urgence, ce n'est ni un mode ni une condition de vie</i> » (Simard, 2006). 	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité à un service d'hébergement d'urgence.

⁷ *Groupes d'appartenance*, se réfère à l'idée selon laquelle les personnes en situation de vulnérabilité, d'urgence sociale ou d'exclusion devraient se référer ou s'identifier à un groupe vivant des situations semblables afin de développer un sentiment d'appartenance face à celui-ci. Cette perspective nécessite néanmoins quelques clarifications et mises en garde. Les personnes en situation d'urgence sociale n'ont en commun que les conditions se rattachant au fait d'être dans l'urgence. Il apparaît important d'éviter l'inscription des groupes à risque dans la marge afin d'éviter la reformulation de l'identité et d'encourager la stigmatisation sociale. De plus, l'urgence sociale n'étant pas une condition de vie mais plutôt une situation, le danger serait d'inscrire ces personnes de favoriser l'identification de groupes à cette situation.

OBJECTIFS ET PRIORITES D'INTERVENTION	PERSONNES OU MILIEUX CIBLES	STRATEGIES DE REALISATION	RESULTATS ATTENDUS ET MESURES DE PROGRES
<p>2. Consolider un continuum de services adaptés aux besoins des personnes et en garantir les conditions d'accès.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes itinérantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir des services d'accompagnement et de soutien aux personnes en situation d'urgence ; • Rejoindre les personnes en urgence sociale là où elles se trouvent (repérage actif) ; • Favoriser la connaissance de la situation dans laquelle se trouve la personne (évaluation) et encourager l'intégration et l'accueil de ces personnes aux services ; • Favoriser les services visant à sortir la personne de l'urgence et le maintien des acquis ; • Soutenir le rétablissement des liens sociaux pour favoriser l'intégration sociale ; • Développer une entente à Laval pour faciliter l'obtention des documents d'identité (carte d'assurance-maladie, certificat de naissance de l'État civil, etc.) comme celle développée au CLSC des Faubourg à Montréal ; • Rendre accessibles les services en facilitant le transport entre les ressources à Laval ; • Développer, encourager et soutenir la continuité de services et prévoir des ententes de collaboration entre les organismes (communautaires / publics) visant l'atteinte de solutions durables en dehors du système d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès et connaissance des services par les groupes ciblés ; • Arrimages et continuité des interventions ; • Sortie de l'urgence.
<p>AXE D'INTERVENTION III : Logements de transition, supervisés ou à long terme, et services associés à la stabilité Interventions pour favoriser l'intégration sociale par le soutien et l'accès au logement stable et à long terme</p>			
<p>1. Favoriser un accès élargi à l'autonomie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes itinérantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les programmes de soutien en logement dans une perspective de 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrimages et continuité des interventions ;

OBJECTIFS ET PRIORITES D'INTERVENTION	PERSONNES OU MILIEUX CIBLES	STRATEGIES DE REALISATION	RESULTATS ATTENDUS ET MESURES DE PROGRES
	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes à risque 	<p>continuité de services ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Augmenter le nombre de logements abordables avec et sans soutien communautaire, de ressources d'hébergement (réinsertion, transition, spécialisé) tant pour les personnes seules que pour les familles ; • Favoriser et soutenir le développement d'entreprises d'économie sociale « pour et par » ; • Favoriser les projets d'habitation visant l'intégration et la participation sociale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Accès à l'autonomie facilité par des mesures concrètes d'accès à l'habitation stable.
<p>2. Rendre accessibles des services adaptés d'hébergement et de logement avec soutien communautaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes itinérantes • Personnes à risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le soutien tout au long du processus ; • Développer davantage le suivi communautaire en logement (post-hébergement et autres) ; • Favoriser l'arrimage entre les réseaux qui travaillent sur la question du logement et ceux sur l'itinérance ; • Faciliter l'arrimage entre les services d'hébergement et les services offrant du soutien dans la communauté. 	
<p>3. Favoriser et augmenter l'accès à l'habitation permanente.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes itinérantes • Personnes à risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Articuler une vision à long terme du développement de l'habitation à Laval ; • Réfléchir à une politique d'habitation inclusive (coût décent, à proximité des services, sécuritaire) ; • Recenser l'offre et la disponibilité d'habitation sociale/communautaire et du soutien communautaire afin d'avoir un portrait d'ensemble de l'habitation sur le territoire ; • Maintenir à jour le portrait et le rendre accessible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance et accessibilité facilitée face à la disponibilité du logement sur le territoire.

OBJECTIFS ET PRIORITES D'INTERVENTION	PERSONNES OU MILIEUX CIBLES	STRATEGIES DE REALISATION	RESULTATS ATTENDUS ET MESURES DE PROGRES
AXE D'INTERVENTION IV : Amélioration des services et réseaux de prestation des services de la collectivité Interventions pour consolider un continuum de services adaptés aux besoins des personnes			
INTERVENTION			
1. Favoriser la réinsertion sociale des personnes qui éprouvent des difficultés sociales et professionnelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes itinérantes • Personnes à risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer, favoriser des services psychosociaux d'accompagnement à long terme visant l'insertion, la réinsertion et la préparation à l'autonomie dans une perspective « <i>d'empowerment</i> » ; • Favoriser la flexibilité des interventions et des programmes d'insertion/ réinsertion face aux besoins des groupes ciblés ; • Favoriser une approche globale et continue visant à intervenir sur les différentes sphères d'insertion (sociale, habitation, emploi) ; • Créer de réels réseaux de soutien et des groupes d'appartenance pour les personnes ; • Développer, encourager et soutenir la continuité de services et prévoir des ententes de collaboration entre les organismes (communautaires / publics). 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande inclusion des groupes ciblés aux services existants ; • Adaptation des services aux besoins des groupes ciblés ; • Amélioration globale des conditions de vie des participants à ces programmes.
2. Intervenir dans le contexte désorganisation/ perte de logement / itinérance, en rendant accessibles les services dans une perspective de prévention de la détérioration des situations.	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes itinérantes • Personnes à risque 	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir du soutien communautaire ainsi que de l'accompagnement en lien avec les besoins et les objectifs identifiés par la personne ; • Développer, encourager et soutenir la continuité de services et prévoir des ententes de collaboration entre les organismes (communautaires / publics) ; • Développer et soutenir les services de repérage actif ; • Assurer des services d'accompagnement, d'hébergement et d'intervention pour prévenir le recours aux services d'urgence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter le recours aux services d'urgence ; • Plus grande collaboration entre les organismes.

OBJECTIFS ET PRIORITES D'INTERVENTION	PERSONNES OU MILIEUX CIBLES	STRATEGIES DE REALISATION	RESULTATS ATTENDUS ET MESURES DE PROGRES
3. Cibler, référer et accompagner au besoin, les personnes itinérantes ou à risque vers les services adaptés (incluant jeunes, personnes âgées, problématiques spécifiques, etc.).	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes à risque • Personnes itinérantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les services qui visent à assurer une présence par des activités de repérage actif ; • Développer des référents « sentinelles » dans les différentes institutions et milieux (centre jeunesse, commissions scolaires, services policiers, urgences, métro, lieux d'intervention...) capables de créer un lien significatif et d'intervenir pour éviter la dégradation des conditions ; • Assurer la formation et la supervision des référents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Présence de référents « sentinelles » dans les différents milieux et institutions.
4. Assurer le suivi, le soutien de la personne et la continuité des services à offrir en fonction des besoins identifiés par les groupes ciblés.	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes à risque • Personnes itinérantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider et/ou développer des services de soutien adaptés aux groupes ciblés ; • Assurer la référence, l'orientation et l'accompagnement des groupes ciblés vers les services adaptés à leur besoins, et ce, dans la continuité des services ; • Développer, encourager et soutenir la continuité de services et prévoir des ententes de collaboration entre les organismes (communautaires / publics). 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuité facilitée entre les interventions ; • Amélioration des réseaux de communication et de collaboration entre les organismes (communautaires / publics).
SERVICES SPÉCIALISÉS			
5. Rendre accessibles des services spécialisés, adaptés aux besoins des personnes itinérantes et à risque.	<ul style="list-style-type: none"> • Personnes à risque • Personnes itinérantes • Jeunes • Personnes âgées en perte d'autonomie • Nouveaux arrivants • Problématiques spécifiques (santé mentale, dépendances, 	<ul style="list-style-type: none"> • Consolider et développer des interventions spécifiques aux problématiques associées afin de soutenir les personnes dans toutes les étapes de l'intégration ; • Développer, encourager et soutenir la continuité de services et prévoir des ententes de collaboration entre les organismes (communautaires/ publics) ; • Consolider et/ou développer ce type de services ; • Assurer des services d'accompagnement, d'hébergement et d'intervention pour 	<ul style="list-style-type: none"> • Plus grande inclusion des groupes ciblés aux services existants.

OBJECTIFS ET PRIORITES D'INTERVENTION	PERSONNES OU MILIEUX CIBLES	STRATEGIES DE REALISATION	RESULTATS ATTENDUS ET MESURES DE PROGRES
	violence, problématiques multiples)	prévenir le recours aux services d'urgence ; <ul style="list-style-type: none"> • Instaurer des programmes adaptés intégrés ; • Offrir un suivi à intensité variable ; • Favoriser les approches « globales » et non stigmatisantes afin d'éviter l'intervention « en silo ». 	
6. Favoriser l'utilisation optimale des ressources d'accueil, de soutien et de suivi par les groupes ciblés.	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires • Organismes • Population en général 	<ul style="list-style-type: none"> • Procéder à la collecte et à l'analyse des données afin de dresser un portrait de l'ensemble des services ; • Développer et rendre disponible un répertoire des ressources du territoire (et l'actualiser) ; • Faire la promotion des services auprès des partenaires, des organismes et intervenants et auprès de la population en général. 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation maximale des ressources du territoire.
CONCERTATION			
1. Partager une compréhension commune de la problématique de l'itinérance et des personnes à risque.	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la réflexion face aux pratiques en place sur le territoire en fonction de la chartre du RSIQ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des pratiques d'intervention ; • Remise en question des pratiques en place.
2. Favoriser la complémentarité, la continuité et la coordination des actions visant à prévenir l'urgence sociale et à réduire les risques de se retrouver à la rue.	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser un réseau « Passerelle » (personne contact) afin de faciliter la référence des personnes fragilisées ; • Développer des protocoles de collaboration visant l'accueil, l'évaluation, l'orientation et le soutien des groupes ciblés ; • Mettre en place des protocoles de complémentarité et de concertation avec les partenaires concernés (organismes communautaires, publics) afin d'arrimer véritablement les services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement de protocoles de complémentarité et de concertation entre les partenaires concernés.

OBJECTIFS ET PRIORITES D'INTERVENTION	PERSONNES OU MILIEUX CIBLES	STRATEGIES DE REALISATION	RESULTATS ATTENDUS ET MESURES DE PROGRES
3. Arrimer les interventions des partenaires régionaux en ce qui a trait aux interventions liées aux problématiques du logement dans la région.	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Arrimer les activités entre l'instance responsable de la question du logement sur le territoire et le ROILL afin de favoriser les échanges et la réflexion sur les besoins des groupes ciblés ; • Sensibiliser les acteurs liés à la question du logement sur le territoire face aux groupes ciblés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Implication de nouveaux acteurs au ROILL.
FORMATION			
1. Maintenir et développer l'expertise des intervenants qui offrent des services.	<ul style="list-style-type: none"> • Organismes 	<ul style="list-style-type: none"> • Former des référents « sentinelles » afin d'offrir de la formation et du support aux intervenants dans leur milieu ; • Développer ou rendre accessibles des outils d'intervention aux intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> • Intervenants mieux outillés pour intervenir auprès des groupes ciblés • Référents accessibles dans les différents milieux.
RECHERCHE			
1. Contribuer au développement de la connaissance en matière d'itinérance.	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires • Organismes • Population en général 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser le développement de connaissances sur l'itinérance, les personnes à risques d'itinérance et sur les besoins en termes de services (notamment en ce qui a trait aux personnes à très grand risque d'itinérance et en itinérance cachée). 	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance des groupes ciblés.
2. Contribuer au développement de la connaissance en matière de services aux personnes itinérantes et à risque.	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires • Organismes • Population en général 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser « l'introspection » face aux pratiques d'intervention ; • Favoriser et soutenir la réflexion face aux pratiques en place. 	
3. Mettre à profit les résultats des recherches.	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires • Organismes • Population en général 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffuser les résultats des recherches auprès des partenaires, des intervenants et de la population en général afin de les sensibiliser aux réalités du territoire. 	

OBJECTIFS ET PRIORITES D'INTERVENTION	PERSONNES OU MILIEUX CIBLES	STRATEGIES DE REALISATION	RESULTATS ATTENDUS ET MESURES DE PROGRES
AXE D'INTERVENTION V : Coordination, suivi et évaluation du plan d'action			
1. Assurer l'évaluation et le suivi du plan d'action.	<ul style="list-style-type: none"> • ASSS de Laval • ROIIL (sous comité de suivi) 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre sur pied une instance de suivi du plan communautaire qui dépasse la période visée par IPLI ; • Développer une vision commune de l'itinérance et des pistes de solution sur le territoire de Laval ; • Favoriser l'appropriation du plan communautaire auprès des ressources impliquées face à la question de l'itinérance sur le territoire ; • Centraliser les informations en lien avec le développement de projets afin de favoriser l'échange d'information • Sensibiliser les partenaires actuels et potentiels face aux objectifs du plan communautaire ; • Favoriser le sentiment d'appartenance des acteurs impliqués dans la question de l'itinérance à Laval ; • Reconnaître l'expertise des organismes et intervenants du territoire. 	

ANNEXE 3

LISTE DES MEMBRES DU ROIL ET D'AUTRES PARTICIPANTS À LA CONSULTATION SUR LE PLAN COMMUNAUTAIRES 2007-2009

- **ASSOCIATION COOPÉRATIVE D'ÉCONOMIE FAMILIALE DE L'ÎLE JÉSUS (ACEF)** - Mme Micheline Côté
- **CAFGRAP – GROUPE D'ENTRAIDE EN SANTÉ MENTALE DE LAVAL** - Mme Danielle Allard
- **CENTRE D'IMPLICATION LIBRE DE LAVAL EN RÉADAPTATION SOCIALE C.I.L.L.** - M. André Joly
- **CENTRE DE RECHERCHE DE MONTRÉAL SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES ET LES DISCRIMINATIONS (CREMIS)** - Mme Aude Fournier
- **CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL** - Équipe itinérante - Mme Josée Larose, Mme Lorraine Dion, Mme Nicole Séguin et M. Yvan Coiteux
- **CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL** - Direction Santé mentale, Mme Andrée Bastien
- **CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL** – Cité-de-la-Santé, Mme Marie-Josée Cormier
- **CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LAVAL** – SIDEPE, Mme Sophie Lévesque
- **CENTRE JEUNESSE DE LAVAL - CENTRE LE MAILLON** - Mme Pascale Leblanc
- **L'EN-DROIT DE LAVAL** - M. Jacques St-Onge
- **LE RELAIS COMMUNAUTAIRE DE PONT-VIAU** - Mme Denise Ouimet et Mme Corinne Vanderborght
- **LE SAC À DOS DE LAVAL** - Mme Sonia Brabant
- **MAISON D'HÉBERGEMENT L'ENVOLÉE** - M. Raymond Bernier
- **OASIS, UNITÉ MOBILE D'INTERVENTION** - M. Guy Boisvert
- **SERVICE CANADA LAVAL** - Mme France Vermette
- **SERVICE DE POLICE DE LAVAL** - M. Guy Sylvestre
- **SERVICE RÉGIONAL DE CRISE DE LAVAL – L'ÎLOT** - Mme Sylvie Picard
- **SIDA-VIE LAVAL** - Mme Marie-Josée Charbonneau
- **TRAVAIL DE RUE DE L'ÎLE DE LAVAL (T.R.I.L.)** - Mme Carol Pagé
- **UN FOYER POUR TOI** - Mme Marie-Claude Binette et M. Claude Binette
- **VILLE DE LAVAL - DIVISION URGENCE SOCIALE** - M. Martin Métivier
- **AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LAVAL** - M. Alexandre St-Denis, direction de la Santé publique et Mme Christine Lafortune, direction des Affaires réseau

AUTRES PARTICIPANTS À LA RÉFLEXION ET CONSULTATION SUR LE PLAN COMMUNAUTAIRE 2007-2009

- **Mme Danielle Beaulieu** Collaboratrice du député M. Guy Ouellette, député de Chomedey
- **M. Paul Carle** Université du Québec à Montréal
- **Mme Diane Demers** Direction des Affaires réseau - Agence de la santé et des services sociaux de Laval
- **Mme Manon Doucet** Centre de santé et de services sociaux de Laval (CSSS de Laval)
- **M. Claude Laferrière** Le Relais communautaire de Pont-Viau
- **M. Marc Lambert** Travail de rue de l'Île de Laval (T.R.I.L.)
- **M. Olivier Loyer** Fédération lavalloise des OSBL d'habitation et pour la Corporation de développement communautaire de Laval (CDCL)
- **Mme Catherine Limperis** Carrefour d'intercultures de Laval
- **M. Alain Paquet** Député de Laval-des-Rapides
- **Mme Danielle Rousse** Service Canada de Laval
- **M. Pierre Tessier** Ville de Laval
- **M. Benoit Tétreault** Direction santé mentale – CSSS de Laval
- **Mme Lise Tonietto** Emploi Québec

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BENOIT, Serge (2003). *Profil socio-économique des ex-municipalités de Laval*, Ville de Laval, 274 p.
- CARLE, Paul et Lalie BÉLANGER-DION (2003). *Rapport de recherche sur la population itinérante et sans domicile fixe des Laurentides*, Sous la direction du CLSC des Trois-Vallées, Régie régionale de la santé et des services sociaux des Laurentides, Initiative de partenariat en action communautaire (IPAC), 119 p.
- CARLE, Paul et Lalie BÉLANGER-DION (2005). *Recréer des liens : une étude sur l'instabilité résidentielle sur le territoire des Laurentides*, En partenariat avec le CSSS d'Antoine-Labelle, Secrétariat national pour les sans-abri, Gouvernement du Canada, 40 p.
- CARLE, Paul et Lalie BÉLANGER-DION (2006). *Sortir de l'inexistence – une étude sur les jeunes en situation d'urgence sociale dans la partie rurale des Laurentides*, En partenariat avec le CSSS d'Antoine-Labelle, Initiative nationale pour les sans-abri, Gouvernement du Canada, 42 p.
- FORTIN, J.-P. (2000). *L'itinérance à Laval, état de situation*, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval, Laval, 31 p.
- GILL, Daniel , Bruno DAGENAIS et François CHARBONNEAU (2002). *Mandat d'initiative sur le logement social et abordable*, Commission de l'aménagement du territoire, Publié par le Secrétariat des commissions, 109 p.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (2006), *État de la situation de la sécurité alimentaire à Laval*, Agence de la santé et des services sociaux de Laval, 103 p.
- INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC, *Recensement de la population 2001 Montréal et Laval*, Gouvernement du Québec.
- LABRECQUE, Rachel (2003). *Plan d'action régional 2003-2006. Contrer l'itinérance à Laval : Se donner les moyens pour le mieux-être de chacun*, Direction des programmes, Agence de la santé et des services sociaux de Laval, 34 p.
- SIMARD, Michel (à paraître en 2007). *Au-delà du symptôme : de l'assistance à la pratique d'urgence sociale*, L'expérience du Centre Le Havre de Trois-Rivières, Montréal, Collectif de recherche sur l'itinérance, la pauvreté et l'exclusion sociale, PUQ.
- SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (2005). *Profil statistique de l'habitation à Laval*, Publication du Québec, 86 p.